

**COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 30 avril 2019**

L'an deux mille dix- neuf et le trente avril à dix- neuf heures trente ,  
le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 24 avril 2019

**Présents** : Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame BOULERNE  
Jacqueline, Madame COURDE Bernadette, Monsieur BROUSSE David, Monsieur  
CHEVOLEAU Olivier, Madame DARJO Joele, Madame THUREAU - BLUMBERG Cecile,  
Madame DAVID Sophie, Madame LE DANNOIS Nadine, Madame PROTEAU Isabelle

**Absents excusés** :

**Absents représentés** : Monsieur BERNARD Alain, Madame HELE (CHAMARD)  
Nicole

**Absents** : Monsieur GORCE Francois, Monsieur ZAPATA Rudy, Monsieur  
GUERAIN Jean Christophe

**Secrétaire** : Madame DARJO Joele

- 1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2019
- 2- Présentation du PLUIH (1ère partie)
- 3- Droit de préemption urbain :
  - \* Section ZI 245 situé 9 Chemin Rochelais
  - \* Sections A 413 situé 17 route de la Forêt et A 564 situé route de la Forêt
- 4- Décision modificative sur le budget 2019
- 5- Organisation des élections européennes du 26 mai 2019
- 6- Programmation du prochain conseil
- 7- Questions diverses

**Début de la séance : 19 h 30**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, qu'il soit rajouté à l'ordre du jour le point  
suivant :

- Projet "parc éolien Chambon- Puyravault" :

~ Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant le projet d'un parc  
éolien qui sera implanté sur les communes de Chambon - Puyravault et qui fait l'objet d'une  
enquête publique du 20 mars au 3 mai 2019 inclus,

Vu le nombre croissant dans le département de ce type d'installations,

Considérant l'impact négatif environnementale que cela peut engendrer,

Au vu du vote dont le résultat est de 11 voix contre et 1 voix d'abstention,

Décide de donner un avis négatif sur ce projet.

#### 1- Approbation du compte- rendu du Conseil du 27 mars 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte- rendu du Conseil du 27 mars 2019.

#### 2- Présentation du PLUi-H

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de la communauté des communes un arrêté en date du 8 avril 2019 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté des communes Aunis Sud (PLUi-H), cet arrêté décrit également le programme local de l'Habitat, et expose aux membres de ce conseil, une première partie de ce projet.

La suite de ce dossier sera présentée lors des prochains Conseils.

#### 3- Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le Conseil, qu'il a reçu de Maître ROME Marie Claude, Notaire à Surgères, une déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé 9 Chemin Rochelais, section ZI 245.

M. le Maire annonce au Conseil, qu'il a reçu de Maître BOIZUMAULT Matthieu, Notaire à Surgères, une déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé 17 route de la Forêt, section A 413 et du terrain A 544.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption sur ce terrain et ces immeubles.

#### 4- Décision modificative n° 01 du budget 2019

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives sur le budget principal de 2019 de la commune comme suit :

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Compte		+	-	Compte		+	-
21312-102	Bâtiment scolaire École	960 €					
2128-000	Autre aménagements	2 100 €					
2312-000	Constructions : autres aménagements		3 060 €				
	<b>Totaux</b>	<b>3 060 €</b>	<b>3 060 €</b>				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les décisions modificatives comme détaillées ci-dessus.

## 5- Organisation des élections européennes du 26 mai 2019

Le Conseil Municipal décide d'établir un tableau de présence concernant les permanences des élus lors des prochaines élections européennes qui se déroulent le dimanche 26 mai 2018.

HEURES DE PERMANENCES	ELUS
De 8h à 10h	BLASZEZYK T. – CHEVOLEAU O. - HELE N.
De 10h à 12h	LE DANNOIS N. – BOULERNE J. - DAVID S.
De 12h à 14h	BROUSSE D. – COURDE B. - DAVID S.
De 14h à 16h	BERNARD A. – GORCE F. - BOULERNE J.
De 16h à 18h	BLASZEZYK T. – THUREAU C. - CHEVOLEAU O.

L'ouverture du bureau de vote est prévue de 8h00 à 18h00 comme l'a annoncé la Préfecture dans sa circulaire reçue en mairie et datée du 18 avril 2019.

Les nouvelles cartes électorales ont été distribuées et les inscriptions et radiations réalisées depuis les dernières élections sont affichées en mairie suite à la Commission de Contrôle des listes électorales qui s'est réunie le 2 mai 2019.

## 6- Programmation du prochain conseil

Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 28 mai 2019 à 19h30 en salle de conseil de la mairie.

## 7- Questions diverses

~ Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la cérémonie du souvenir du 8 mai 1945 est prévue à 11h00 comme chaque année. Les administrés ont été informés lors de la distribution de la feuille d'information de la commune au mois d'avril.

~ Madame BOULERNE Jacqueline annonce au Conseil qu'elle a assisté à la remise des permis piétons organisé par la Communauté de Brigade de la gendarmerie de Surgères, pour les élèves des classes de CE1-CE2 de l'école de Vouhé.  
Les permis "Internet" concernant les élèves de CM2 seront remis le jeudi 9 mai 2019.

~ Madame DARJO Joèle informe le Conseil que l'association "Plaisir de vivre à Tout âge" a ouvert depuis le 8 avril une section "sportive" (pillate, yoga).  
Les séances se déroulent le lundi de 20h30 à 21h30 et le jeudi de 10h à 11h à la salle des fêtes de la commune.  
L'adhésion annuelle à l'association de 15€ est obligatoire pour participer à ces séances et chaque heure de sport est au tarif de 5€.

~ Madame COURDE Bernadette fait part au Conseil que le jury des villages fleuris viendra de nouveau à Vouhé cet été et que toutes les plantations sont réalisées.

~ Madame THUREAU Cécile, en charge du site internet de la commune, annonce au Conseil, qu'un commentaire désagréable a été écrit sur le site concernant le projet d'installation des compteurs Linky par Enedis.  
Il convient de vérifier si cette personne réside sur la commune, et de lui faire une réponse en l'invitant à contacter M. le Maire.

**Levée de la séance : 21h25**

**Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 30 avril 2019**

Le Maire,  
Thierry BLASZEZYK.